
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française instituant
un jury chargé de procéder aux examens pour la délivrance du
certificat d'aptitude à l'éducation des enfants anormaux**

A.Gt 14-06-2005

M.B. 06-09-2005

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté ministériel du 10 mai 1924 relatif à la délivrance du certificat d'aptitude à l'éducation des enfants anormaux, notamment l'article 6

Arrête :

Article 1^{er}. - Il est institué un jury chargé de procéder à l'examen des candidats au certificat d'aptitude pour l'éducation des enfants anormaux consécutifs aux cours organisés pendant l'année scolaire 2004/2005 par l'Institut Francine Robaye.

Article 2. - Ce jury est composé comme suit :

Présidente : Mme Eliane Vanham, Inspectrice de l'enseignement spécialisé.

Secrétaire : M. Claude Wautelet, Directeur de l'Institut F. Robaye.

Membres : MM. et Mmes D. Blondin, A.-M. Frere, T. Fortin,
G. Gooskens et P. Tremblay, F. Desloover, M. Petit chargés de cours.

Bruxelles, le 14 juin 2005.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale,

Mme M. ARENA

